



D.2017.10.04.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

7 - GESTION DU PATRIMOINE**7.3 - SYSTEMES - Fourniture et mise en œuvre de matériels et logiciels pour les systèmes d'interphonie de Tisséo - Autorisation de signer le marché**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Divers systèmes d'interphonie sont aujourd'hui déployés sur les infrastructures de transport (tramway, métro) et sur les différents sites Tisséo (siège EPIC, dépôts bus, ...). Ces systèmes sont constitués d'équipements terminaux (platine d'interphonie, poste opérateur) reliés à des équipements centraux via des infrastructures de transmission.

La mise en place d'un marché cadre pluriannuel vise à permettre de réaliser efficacement les investissements en la matière tout en assurant un meilleur contrôle sur l'évolution cohérente des systèmes d'interphonie Tisséo. L'expérience acquise depuis des années au travers de marchés à bons de commandes contractés avec des intégrateurs d'équipements « courants faibles » démontre :

- L'intérêt du cumul des volumes pour l'obtention de meilleurs taux de remise,
- L'intérêt d'une relation stable avec un fournisseur de référence pour une gestion optimale des commandes et du cycle d'achat,
- L'intérêt d'une dissociation de la partie approvisionnements (intégrant une possibilité d'assistance à la mise en œuvre) et de la partie ingénierie amont (stratégie d'évolution) dont le résultat (définition de solutions) pourrait être pollué par des conflits d'intérêt.

Sur la base de ces éléments, le marché doit permettre d'approvisionner l'ensemble des composants des systèmes d'interphonie nécessaires pour accompagner les projets de développement du réseau Tisséo (projets métro, tramway, téléphérique urbain, Linéo, pôles d'échange, parcs relais) en parfaite coordination avec les chefs de projet concernés. Le marché est prévu pour une durée initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Il est renouvelable pour 3 périodes de 1 an.

La Commission d'Appel d'Offres du 26/09/2017 a décidé d'attribuer le marché à la société INTERACT SYSTEMES SUD-OUEST S.A.S/ AXIANS pour un montant de commandes sans minimum et sans maximum. Les montants pour chaque période de reconduction sont sans minimum et sans maximum.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

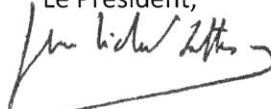
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2017-283 avec INTERACT SYSTEMES SUD-OUEST S.A.S/ AXIANS ainsi que, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017